

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Villeneuve-Saint-Denis

**Département de
Seine-et-Marne**

**Commune de
Villeneuve-Saint-Denis**

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Peggy PHARISIEN, Maire.

Membres présents : M. Michel BAZERBES, M. Philippe VANACKER, M. Philippe IMBERT, Adjoint

M. Patrick RAOULT, Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA, Mme Danielle CZAINSKA, M. Ba-Son PHAM, Mme Catherine DESMAREST

Membres absents excusés :

M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD pouvoir à Mme Peggy PHARISIEN

Mme Isabelle MESBAH pouvoir à M. Patrick RAOULT

M. RABOT Marc pouvoir à M. Michel BAZERBES

M. Sayah NEBBOU pouvoir à Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA

M. Jimmy PETIT pouvoir à M. Philippe VANACKER

Secrétaire de séance : M. Philippe VANACKER

Date de convocation

31/03/2023

Date d'affichage

31/03/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 13

N° 03/2023

OBJET : BUDGET – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Michel BAZERBES, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Peggy PHARISIEN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal		Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	Excédent reporté	857 924,44	915 317,15	1 773 241,59
	Réalisations	1 069 112,63	40 981,16	1 110 093,79
Dépenses	Déficit reporté	-	-	-
	Réalisations	1 016 212,05	426 734,33	1 442 946,38
Résultat propre de l'exercice 2022		52 900,58	- 385 753,17	- 332 852,59
Résultat de clôture 2022		910 825,02	529 563,98	1 440 389,00

Accusé de réception en préfecture
077-217705102-20230406-03-2023-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le budget primitif de l'exercice 2022, adopté par délibération du 11 avril 2022,
VU la délibération N° 02/2023 du 06/04/2023 approuvant le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 présenté par le Receveur Municipal,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Administratif pour l'exercice 2022.

ADOpte PAR 10 VOIX POUR/3 ABSTENTIONS

Pour extrait certifié conforme,

En Mairie, le 11 avril 2023,

1^{er} Adjoint au Maire,

Michel BAZERBES



B
azerb